

# CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT SUR BRESLE

**\*\* SEANCE du 02 FEVRIER 2018\*\***

Date de la convocation : 22/01/2018

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures, à la Mairie, sous la présidence de Mr POYEN Roger, Maire.

Conseillers présents : Mrs POYEN Roger, MAINNEMARRE Yves, DECAGNY Philippe, DECEUVELAERE Frédéric, PADE Guillaume, DEHORNOY Lynn, Mme CAYEUX Violette  
Mme BALZARELLI Sandrine, Mme HENOCQUE Yveline

Absent excusé: Mr PEGARD François

Mme DUPONT Angélica donne procuration à Mme HENOCQUE Yveline  
Mr BAUCRY Nicolas donne procuration à Mr PADE Guillaume  
Mme SAINTYVES Amandine donne procuration à Mr DECAGNY Philippe

Secrétaire de séance : Néant

## ORDRE DU JOUR

### 1. Approbation de la réunion de conseil du 16 novembre 2017

Le compte rendu de la réunion de conseil du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité

### 2. Désignation de la secrétaire de séance

Néant

### 3. Désignation d'un correspondant défense

Mr le Maire informe le conseil municipal que les services de Préfecture demandent que le conseil municipal désigne un correspondant défense. Ce correspondant défense servira à développer le lien entre l'armée et la Nation, tout en dotant les autorités militaires du département d'interlocuteurs privilégiés, à l'occasion, notamment, d'actions de proximité. Des réunions d'informations co-animées avec le délégué militaire départemental auront lieu dans les arrondissements du département afin de présenter plus en détail les fonctions du correspondant défense.

Après délibération, Mr MAINNEMARRE Yves se propose, le conseil municipal accepte.

### 4. Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Mr le Maire présente au conseil municipal le tableau de classement des voies communales :  
Vu l'extension du lotissement les Camprets avec la création de la voirie passant de 255 ml à 352 ml ;

Vu l'extension de la voirie rue Maquenhén passant de 180 ml à 230 ml ;

Vu l'extension de la voirie rue Turbot passant de 35 ml à 63 ml ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la modification du tableau de classement des voies communales et demande que les services de la DDTM rectifient certaines erreurs dans les noms de rues.

### 5. Vote du compte administratif 2017 du budget annexe camping, du compte de gestion du percepteur et affectation du résultat

Mr le Maire laisse la présidence à Monsieur Mainnemarre, 1<sup>er</sup> adjoint, et sort de la salle.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

Section exploitation :

Dépenses prévues : 250 427.28 € réalisées : 213 852.25 €

Recettes prévues 250 427.28 € réalisées : 204 034.49 €

Soit un solde d'exécution de : - 7 542.37 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : NEANT

L'absence de dépenses et recettes d'investissement se justifie par le paiement d'un loyer à la commune qui prend en charge en tant que propriétaire les investissements effectués dans l'enceinte du camping.

L'assemblée vote à la majorité le compte administratif (Mr le Maire n'ayant pas participé au vote) et à l'unanimité le compte de gestion 2017 du camping.

#### Affectation du résultat camping sur le budget primitif 2018 du camping

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en investissement : NEANT

Résultat cumulé reporté en fonctionnement : 22 084.91 €

L'assemblée vote à l'unanimité l'affectation du résultat proposé.

#### **6. Vote du budget primitif 2018 annexe : camping**

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal des propositions de dépenses et recettes inscrites au budget du camping municipal, élaboré à partir des prévisions de recettes et dépenses relatives à l'exercice 2017.

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 254 234.91 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget annexe 2018 du camping.

#### **7. Vote du compte administratif 2017 du budget annexe lotissement les Camprets, du compte de gestion et affectation du résultat**

Mr le Maire laisse la présidence à Mr Mainnemarre, 1<sup>er</sup> adjoint, et sort de la salle.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses prévues : 302 520 € réalisées : 99 632.21 €

Recettes prévues : 302 520 € réalisées : 0.00 €

Section d'investissement :

Dépenses prévues : 318 120 € réalisées : 14 851 €

Recettes prévues : 318 120 € réalisées : 0.00 €

L'assemblée vote à la majorité le compte administratif 2017 du budget annexe lotissement les Camprets (Mr le Maire n'ayant pas participé au vote) et à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget annexe du lotissement les Camprets.

#### Affectation du résultat lotissement les camprets sur le budget primitif 2018 du lotissement

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en investissement : + 30 149.00 €

Affectation en fonctionnement :

Résultat de clôture en 2016 : - 50 223.78 €

Résultat de clôture en 2017 : - 99 632.21 €

Résultat cumulé reporté en fonctionnement : - 149 855.99 €

L'assemblée vote à l'unanimité l'affectation de résultat proposé au BP 2018 du lotissement les Camprets.

#### **8. Vote du budget primitif 2018 annexe Lotissement les Camprets**

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal les propositions de dépenses et recettes inscrites au budget du lotissement, élaboré à partir des prévisions de recettes et dépenses relatives à l'exercice 2017.

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 210 655.99 € et en section d'investissement à la somme de 226 655.99 €. L'assemblée vote à l'unanimité le budget 2018 annexe du lotissement les Camprets.

#### **9. Délibération dépôt de pièces du lotissement les Camprets**

Mr le Maire informe le conseil municipal que préalablement à la signature des actes de vente, l'ensemble des pièces du lotissement feront l'objet d'un dépôt au rang des minutes de l'office notarial. Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte de dépôt de pièces du lotissement les Camprets qui sera reçu par Maître SERE, notaire à Eu, et dont les frais notariés (500.00 € TTC) seront pris en charge par la commune en sa qualité de lotisseur.

Après débats, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer l'acte de dépôt de pièces du lotissement les Camprets et mandater les frais notariés.

#### **10. Informations**

Mr Mainnemarre informe qu'une cuve de gasoil d'une contenance de 2 500 litres avec compteur, flexible de 8 mètres est arrivée pour un montant de 2 848.75 € HT. La précédente cuve n'était plus aux normes et d'une capacité de 500 litres.

Mr Mainnemarre informe que l'embrayage du tracteur a été remplacé à cause d'une fuite de la boîte de vitesse. Le montant de la facture sera pris en charge à 50 % par la société AGROTECH même si celui-ci n'est plus garanti.

Mr le Maire demande au conseil de donner des idées pour le fleurissement du village car c'est l'année de renouvellement de la labellisation du village. Mme Dehornoy Lynn propose d'aménager le terrain de pétanque au niveau du square ainsi que la parcelle en face de l'étang du ski nautique.

Mr le Maire informe le conseil que suite à l'élaboration du document unique en partenariat avec le centre de gestion et de la médecine préventive, il a été fortement préconisé dans l'attente de la réalisation d'un nouveau secrétariat de mairie que le bureau de la secrétaire de mairie devait être ré étudié afin d'être plus ergonomique. Le bureau actuel est utilisé pour plusieurs fonctions et il est normalement conçu principalement comme une borne d'accueil. Ce bureau a été exécuté en régie, il sera démontable et transportable.

Mr le Maire informe le conseil municipal que la commission des fêtes s'est réunie le 16 janvier 2018 pour l'organisation du repas des aînés.

Le repas sera organisé par le traiteur le vol au vent. Le choix du menu et de la carte ont été validés par la commission. L'animation sera organisée par DUO Musette. La prestation est prévue de 13h00 à 19h00 par Mr Boulanger Philippe.

Mr le Maire informe que le SIAM de Béthencourt sur Mer sera dissous dans l'année. Il informe que deux personnes seront en disponibilité le temps que qu'ils retrouvent un emploi. En conséquence les 6 communes adhérentes à ce syndicat devront payer les salaires et charges de ces agents. Mr le maire s'inquiète du coût que cela va engendrer. Madame Henocque se demande pourquoi Mr le Maire s'interroge seulement maintenant sur le SIAM et sur la non communication des comptes rendus des assemblées générales alors que ce syndicat existe depuis plusieurs années. Mr le Maire répond qu'il a déjà demandé les comptes rendus et que malheureusement il n'a jamais rien obtenu que ce soit des déléguées ou du syndicat.

Mr le Maire informe que suite à la visite de chantier de l'architecte Thibault pour la réhabilitation de la salle polyvalente et la mairie, il faut établir des diagnostics amiante et plombs avant travaux ainsi qu'un diagnostic après travaux. Nous avons lancé une consultation pour ces diagnostics. Les sociétés Qualiconsult, et Veritas ont répondu à cette consultation. Certains membres du conseil désirent attendre un 3ème devis auprès de l'entreprise Delkra

## QUALICONSULT

### Diagnostic de la salle polyvalente

Honoraires : 480 € TTC

Analyses : 72 € TTC par prélèvement (environ 30 prélèvements) soit 2 160 € TTC

Déplacement : 144 € TTC

Effectuer un croquis si pas de plan : 60 € TTC par croquis effectué

Soit un montant total TTC sans croquis : **2 784 €**

### Diagnostic de la mairie

Honoraires : 1 140 € TTC

Analyses : 72 € TTC par prélèvement (environ 50 prélèvements) soit 3 600 € TTC

Déplacement : 144 € TTC

Effectuer un croquis sa pas de plan : 60 € TTC par croquis effectué

Soit un montant total avec croquis (3 croquis minimum, mairie, logement, école) = **5 064 €**  
TTC.

## VERITAS

### Diagnostic de la salle polyvalente et la mairie

Honoraires : 2 160 € TTC

Analyses : 60 € TTC par prélèvement (30 prélèvements) soit 1 800 € TTC

Déplacement : 0 €

Croquis : 0 €

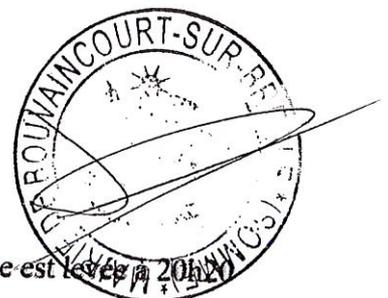
Soit un montant total TTC pour la salle polyvalente et la mairie : **3 960 € TTC**

## DEKRA

En attente du devis

### 11. Droit d'initiative

Néant



La séance est levée à 20h20